

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18536 - 72ÈME ANNÉE

Après le sauvetage de l'usine Alstom à Belfort sans autorisation préalable de l'Union européenne

Sauver la filière canne-sucre : l'État doit s'engager sur 20 ans



(photo Toniox)

Trois jours après la conférence de presse du PCR où l'avenir de la filière canne-sucre est fixée comme préalable à la crédibilité du projet de loi sur l'égalité réelle, un article paru dans la presse annonce l'inscription d'une aide de 28 millions d'euros dans le budget 2017. Opération de communication ou espoir de sauver la filière ? Le prétexte invoqué par le gouvernement pour débloquer l'aide interroge, car pour sauver les 480 emplois de l'usine Alstom de Belfort, le gouvernement a commandé pour plus de 600 millions d'euros de trains sans appel d'offres européen. Qu'est-ce qui empêche donc Paris de s'engager à verser pendant 20 ans l'aide annuelle au maintien de la filière canne-sucre ?

Cela fait déjà plusieurs années que le Parti communiste réunionnais alerte sur la menace qui pèse sur la filière canne-sucre. Elle emploie 18.000 personnes et est une question essentielle à La Réunion.

Le lancement de l'initiative Tous sauf les armes par l'Union européenne, puis la condamnation du régime sucrier européen par l'Organisation mondiale du commerce ont totalement remis en cause un système qui garantissait au sucre réunionnais l'écoulement de toute sa production. C'est une décision prise en 2013 qui a signé l'acte final de ce bouleversement. Le Conseil des ministres de l'Union européenne a en effet voté pour la fin des quotas sucriers en 2017 à une large majorité. La France faisait partie des partisans de suppressions des quotas.

La fin de ce système implique également la disparition du prix garanti. Jusqu'alors, un quota de 300.000 tonnes de sucre produit dans notre île était assuré d'avoir un débouché. L'Union européenne était alors obligée d'acheter le sucre inventé à un prix fixe, au-dessus du cours mondial. Comme le quota dépassait largement la capacité des deux usines de La Réunion, toute la production réunionnaise était protégée. À partir de l'année prochaine ce ne sera plus le cas. Si le sucre réunionnais ne trouve pas preneur, alors l'Union européenne n'interviendra plus pour l'acheter à un prix rémunérateur.

La mobilisation du PCR

Cette situation a inquiété les acteurs de la filière canne-sucre d'outre-mer. Ils ont donc fait des propositions pour que le sucre puisse résister à la concurrence mondiale. Ils ont demandé l'exclusion des sucres spéciaux des accords commerciaux entre l'UE et les pays tiers d'une part, et d'autre part le versement d'une aide permanente de 38 millions d'euros pour compenser un coût de production plus élevé du sucre vendu en vrac. Ces demandes sont inscrites dans un rapport parlementaire de Jean-Claude Fruteau.

Lors de sa visite à La Réunion en août 2014, François Hollande a visité l'usine sucrière de Bois-Rouge, puis a tenu un discours dans la cours de l'établissement. Il a confirmé la suppression des quotas pour 2017, et il s'est engagé à soutenir les demandes de la filière, à condition que la Commission européenne soit d'accord.

Depuis lors, le PCR a continué à appeler à la vigilance afin que les promesses soient tenues. Car elles ne réglaient rien. Le 11 juin 2015, la Convention canne 2015-2021 signée en présence du Premier ministre a en effet entretenu l'incertitude. Elle fixait le prix de la canne pour 2015 et 2016 et renvoyé la question de 2017 et des campagnes suivantes à des discussions ultérieures.

28 millions inscrits dans le budget 2017

Mardi, le PCR a de nouveau alerté l'opinion mardi. La question de la canne à sucre est un préalable à l'égalité réelle, a-t-il dit. Car comment parler d'égalité réelle si l'année prochaine 18.000 passent à la trappe ? Or, le projet de loi n'apporte pas de réponse à l'incertitude sur l'avenir de la canne à sucre. Trois jours après cette conférence de presse, une réponse est venue dans la presse. C'est l'annonce de l'inscription dans le budget 2017 de la somme de 28 millions d'euros, destinée uniquement à La Réunion car les Antilles ne seraient pas concernées l'an prochain par les effets de la suppression du quota. L'article paru hier dans le Quotidien précise également que la Commission européenne n'a toujours pas donné son accord au versement de cette aide. Il indique aussi que selon Tereos, la somme nécessaire pour compenser l'écart du coût de production n'est plus de 38 millions mais de 41,5 millions d'euros.

600 millions pour Alstom sans l'accord de l'Europe

Cette information amène plusieurs commentaires. Tout d'abord, le président de la République s'était engagé sur la somme de 38 millions d'euros. Force est de constater que ce sont seulement 28 millions d'euros qui sont inscrits au budget.

Ensuite, cette aide pourrait être versée, à condition de l'accord de l'Europe, l'année prochaine. Mais rien n'est prévu pour les années suivantes. Or la Convention canne a été signée pour la période 2015-2021. Cette annonce ne règle donc rien sur le fond.

De plus, le prétexte de l'autorisation préalable de l'Union européenne invoqué par la France pour débloquent l'aide interroge.

En effet, pour sauver l'usine Alstom

de Belfort et ses 480 emplois, le gouvernement a annoncé la commande de 21 TGV pour un montant de plus de 600 millions d'euros. Parmi ces trains, 15 sont un achat direct de l'État via la SNCF pour circuler sur une ligne qu'il gère, Bordeaux-Marseille. Pour faire cette commande, le gouvernement ne s'embarrasse pas d'attendre une autorisation de la Commission européenne, alors qu'avec un tel montant, il est clair qu'un appel d'offres au moins au niveau européen doit être lancé.

Autrement dit, pour sauver 480 emplois, la France est capable d'agir au risque de transgresser les règles de l'Union européenne, et s'engage sur une somme de 600 millions d'euros. Mais pour garantir la survie de 18.000 emplois à La Réunion, la France dit avoir besoin de l'accord de la Commission européenne, pourquoi cette différence de traitement ? Pourquoi la France n'est-elle pas capable de s'engager à soutenir la filière canne-sucre pour les 25 années à venir ?

Opération de communication ?

C'est bien là le nœud du problème. Sur la base de son action pour sauver Alstom, Paris doit faire de même pour la filière canne-sucre de La Réunion. Le projet de loi sur l'égalité réelle est l'occasion de montrer sa bonne volonté. C'est en effet un texte qui fixe les orientations pour les 20 ans à venir. Le gouvernement doit donc s'engager dans ce texte à verser pendant 20 ans l'aide nécessaire au maintien de la filière canne-sucre et de ses 18.000 emplois.

S'il ne le fait pas, alors l'inscription de 28 millions d'euros dans le budget 2017 ne restera qu'une opération de communication qui ne trompera personne.

M.M.

Édito

French Blue montre que Paul Vergès et Gérard Ethève avaient raison

Cette semaine, la compagnie French Blue a dévoilé ses tarifs pour la ligne La Réunion-Paris. Comme il fallait s'y attendre, les prix sont nettement moins élevés que la concurrence. Cela tient à plusieurs explications. La première est un mode d'exploitation différent. French Blue est une compagnie low-cost. La seconde est le type d'avion utilisé. French Blue transportera ses voyageurs dans des Airbus A350. Ce sera l'avion le plus moderne jamais utilisé à La Réunion. Il permet d'importantes économies de carburant, et donc un coût de production par passager moins élevé. Enfin, il est à noter que French Blue a une politique qui permet de répercuter sur le prix du billet la baisse des cours du pétrole, grâce à son contrat d'approvisionnement en carburant.

L'annonce de l'arrivée de French Blue suscitent divers commentaires. Certains disent qu'il y aura trop de transporteurs sur la ligne La Réunion-Paris. D'autres prédisent une guerre des prix. Quoi qu'il en soit, Air France devra s'aligner sur les prix de French Blue pour maintenir sa part de marché. Son volume lui permettra sans doute de le faire. Pour Air Austral, les choses sont différentes. Elle n'est pas une compagnie d'envergure mondiale. Il est clair qu'elle ne pourra pas baisser ses prix. Elle risque donc de voir une grande partie de ses clients choisir French Blue, non seulement à cause du prix mais aussi en raison du meilleur confort offert par un avion plus moderne.

La catastrophe qui s'annonce pour Air Austral est la conséquence de la décision de Didier Robert de casser le projet d'Airbus A380 lancé par Paul Vergès et Gérard Ethève. Le 11 novembre 2009, un Airbus A380 s'était posé à l'aéroport de Gillot. Cet acte faisait suite au partenariat entre Airbus et Air Austral. L'avionneur devait construire au moins deux avions capables d'embarquer 800 passagers.

Air Austral devait créer une filiale, Outremer 380, chargée d'exploiter ces avions selon le modèle low-cost. Le prix du billet d'avion devait être 30 % moins cher toute l'année pour tout le monde, sans subvention.

Didier Robert a choisi de stopper le projet pour mettre en place un système de subvention pour les compagnies aériennes. Les personnes souhaitant voyager en France peuvent retirer un bon de réduction au siège de la Région Réunion ou dans une de ses antennes. La somme inscrite sur ce bon est ensuite déduite du prix du billet. C'est la Région qui paie la différence auprès de la compagnie aérienne qui transporte le bénéficiaire du bon. Le clientélisme d'une telle opération est clairement démontré. C'était un des arguments forts de la campagne électorale des dernières régionales de Didier Robert.

French Blue montre qu'en appliquant le projet conçu par Paul Vergès et Gérard Ethève, il est déjà possible de faire baisse nettement le prix du billet d'avion. Mais ce qui était prévu par les anciens dirigeants d'Air Austral permettait d'aller encore plus loin. Car l'Airbus A380 a un coût d'exploitation moindre que l'A350, il aurait permis de transporter sur un vol deux fois plus de passagers.

Paul Vergès et Gérard Ethève avaient donc raison. Et la décision de Didier Robert pourrait se traduire par la disparition d'Air Austral de la ligne La Réunion-Paris, ce qui entraînerait la suppression de centaines d'emplois à La Réunion. Voilà où mène le clientélisme.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Nouvelles du front des luttes chagossiennes après la mission mauricienne à l'ONU

La Grande-Bretagne va-t-elle enfin négocier la sortie de la tragédie des Chagos ?

Le Comité Solidarité Chagos La Réunion a publié hier une note d'information faisant état des derniers événements concernant la lutte menée depuis plus de 40 ans par les Chagossiens, chassés de leur pays à cause de la construction de la base militaire de Diego-Garcia. Voici le contenu de cette note.

Notre dernière note d'information, en date du 12 septembre dernier, faisait état de la décision des Chagossiens et de leur dirigeant Olivier Bancoult de faire partie de la délégation de Maurice à la 71^{ème} session des Nations Unies (qui s'est ouverte le 13 septembre). Aujourd'hui, la délégation est de retour. Il est donc utile de faire un point sur les différents événements qui se sont produits durant cette période intense. On verra que deux choses ressortent du fil du récit : le gouvernement britannique continue à louvoyer, mais il subit une pression internationale accrue pour régler de façon juste le problème des Chagos.

D'abord parlons d'une rencontre qui s'est passée à Londres le 15 septembre dernier, avant le départ pour New York. La ministre des Territoires d'outre-mer, Baroness Anelay, avait proposé à Olivier Bancoult cette rencontre, en assortissant cependant son invitation d'une condition troublante : qu'il vienne seul, en tête-à-tête ! La partie britannique voulait à l'évidence poursuivre ses habituelles intimidations envers les Chagossiens. Au final, Olivier Bancoult s'est rendu à ce « rendez-vous suspect » non pas seul, mais accompagné de plusieurs de ses camarades chagossiens qui luttent comme lui pour le retour aux Chagos. Bien lui en a pris... puisqu'on vient d'apprendre que ce jour-là, pour le dissuader d'accompagner le premier ministre Jugnauth à l'ONU, les Britanniques ont tenté de le soudoyer. C'est au cours d'une conférence de presse tenue le 4 octobre à Port-Louis qu'Olivier Bancoult a révélé le pot-aux-roses : « Elle (la ministre) m'a dit qu'elle avait de bonnes nouvelles pour moi : 20 000 livres sterling pour les Chagossiens de Maurice. Je lui ai répondu que je n'étais pas venu résoudre le problème d'un groupe de Chagossiens mais de la population entière ». Aux dernières nouvelles, Londres a démenti, mais le leader chagossien a maintenu ses accusations, qui pourraient bien être rapidement étayées par un enregistrement audio.

Cet épisode surréaliste confirme que Londres voulait à tout prix éviter que la voix des Chagossiens se fasse entendre à l'ONU. C'est que la décision du Premier mi-

nistre Jugnauth d'intégrer la cause chagossienne à la revendication de souveraineté de l'Etat mauricien a changé la donne et mis Londres dans une position inconfortable. La suite, qui s'est déroulée à New-York, montre à quel point Londres craignait que la Cour internationale de Justice fût saisie, sur demande de l'Etat mauricien, après débat et vote à la majorité des 2/3 de l'assemblée générale. Londres le craignait encore plus après l'inscription de la question le 14 septembre à l'agenda de la 71^e session.

Londres va alors s'employer à éviter d'être soumis à cet avis consultatif rendu par la Cour de La Haye, qui s'appuierait indiscutablement sur le droit international positif et qui aurait une très grande force morale. La Première Ministre Theresa May envoie son ministre des Affaires étrangères Boris Johnson pour une rencontre avec Anerood Jugnauth le 22 septembre. Le 22 septembre, c'est la veille du jour où celui-ci doit prononcer son discours à la tribune de l'assemblée générale et formaliser sa demande de saisine de la Cour internationale. Au cours de cet entretien, Boris Johnson, tout en étant « jovial et plein d'humour » (!), va souffler le froid puis le chaud face à la partie mauricienne, à laquelle Jugnauth a associé Olivier Bancoult. Il avance d'abord des doutes sur la possibilité d'une cohabitation des Chagossiens et des occupants de la base de Diego Garcia. C'est Olivier Bancoult qui lui répond, à l'invite de Jugnauth : « Des Philippins, des Sri Lankais, des Singapouriens et des Britanniques y vivent déjà. Il n'y a ainsi « aucun problème » à ce que les Chagossiens puissent en faire de même, et même y travailler ». Mais il se veut ensuite rassurant quand il affirme que les Britanniques sont réellement disposés à trouver un terrain d'entente. Sa formule est reprise par la presse mauricienne : « We will make it work » (« Nous allons faire en sorte que cela marche »).

L'entretien Jugnauth - Johnson traduit-il une prise de conscience (extrêmement tardive !) des Britanniques quant au crime qu'ils ont perpétré depuis 50 ans contre le peuple chagossien ? Ou relève-t-il d'un opportunisme froid pour sauver les meubles et contourner l'option d'une saisine de la Cour internationale de justice ? **Toujours est-il que le Premier ministre mauricien a déci-**



Mi-avril 2016, Olivier Bancoult déposait une lettre solennelle des Chagossiens à l'adresse du Premier ministre britannique. Il ne fut reçu que 5 mois plus tard par la ministre des territoires d'outre-mer... avec un grossier marchandage à la clé ! Mais aujourd'hui la Grande-Bretagne est au pied du mur pour négocier.

dé d'accepter l'ouverture de négociations. Des négociations, dit-il, qui n'excluent pas, si elles venaient à tourner en rond, le « retour sur le tapis » de la demande mauricienne d'avis de la Cour internationale de justice, comme initialement annoncé par Port-Louis depuis les mois de juin.

Il faut savoir que la négociation a été prônée par le président de l'assemblée générale, M. Peter Thomson (des îles Fidji). C'est lui qui a incité les deux protagonistes britannique et mauricien à **trouver une solution négociée d'ici juin 2017**. Et la suggestion a été acceptée. Si l'option de négociation soulage évidemment la partie britannique, il n'en est pas moins vrai qu'elle sort affaiblie de cette passe d'armes, même avortée. Des négociations, placées sous les projecteurs onusiens, représentent un pas en avant : on se souvient que jusque-là Londres avait toujours refusé les négociations préconisées par le Tribunal de la Mer à propos de la création illégale du Parc Marin.

Et l'autre fait positif à souligner, c'est **la présence des Chagossiens à ces négociations**. Cette participation des Chagossiens, chèrement acquise après des années et des années de luttes, est de toute première importance. Elle donnera toute la force nécessaire à leur exi-

gence de retour. Elle doit être confirmée sur la durée des négociations.

Cela dit, de nombreuses questions restent aujourd'hui sans réponse. Tout particulièrement celles ayant trait au véritable positionnement des USA, à deux mois de la date butoir (30 décembre 2016) pour le renouvellement du bail de location Grande-Bretagne-USA sur Diego Garcia.

Il faut à partir de ces toutes prochaines semaines, que toutes les personnes révoltées par l'injustice infligée aux Chagossiens fassent connaître leur combat et fassent pression pour la seule issue possible : le retour des Chagossiens aux Chagos.

***Pour le Comité Solidarité Chagos La Réunion
Georges Gauvin, président
Alain Dreneau, secrétaire***

Oté

Inn-dé nouvèl somenn isi

Salmonèl dann l'il Moris :

Zot i rapèl l'il moris la konète na poin lontanla fyèw aftèz é sa la bien an-nuir azot. I diré la maladi la dékline in pé sé tan isi épi lovaksinasyon la marsh in pé konm k'i fo. Antansyon, isi La Rényon, vaksine zanimo kont la fyèw lé défandi, mé Moris sa lé posib. Donk mi espèr sé in traka an moins pou zot. Mé oïla ké so kou isi ala pa ké lo zèf poul épi la vyann volaye la gingn salmonéloz é sa lé pa bon non pli. Lé pa bon pars si nana vréamn é ou i manz out vant li, oput l'éstoma-li lé bon pou roprosh aou. Pli pir, kan la maladi lé fini ala ké demoun i vé pimanz do-zèf pandan lontan. Sé dir out mank-a-gagné. Lo minis la di lo z'afèr lé bon, mé demoun i kroi pa li ; an misoukant in pé i di : si lé bon ou na ka manz par ou-mèm ! Si ou la pa krévé, nou va oïr apré. L vi sé sa, La Rényon konm l'il Moris. Béya ! Bondyé !

Moris la-ba nana in n'afèr l'aprè jigil bann politik :

Kosa i lé solon zot ? I pare lopromyé minis l'aprè rod mat in mazigador pou li fé ranplas ali par son garson Pravind é sé l'èr lo bann parti l'épa dakor. Nou la fé vote pou SAJ, nou a pa fé vote pou Pravind. SAJ I avans Dousman-dousman ! I aprann pa vyé sinz pouf é la grimas ! Pmsd I di la pa sa ni vé ! Lalite i ardi la mèm shoz ! Parti travayis lé pa loinn pans konmsa. Béranzé i di alon mète balon o sant ! Alon arfé zéléksyon ! Anfin, konm lo séga i di, sétaki dsi la tèr koné son mizèr. Sétaki i koné son poinn-vizé, son shomin galizé sansa non. Nou va oïr la suit !

Dé santyème anivèrsèr Rémy Ollier.

Rémy Ollier lé né l'ané 1816, lo sis oktob, é li lé mor l'ané 1845. Demoun Moris i koné ali pou in zournalis la pran a défans bann moun-koulèr. Morsis la-ba nana in moniman pou li é mèm ké li la pa viv lontan -zis 28 z'ané- demoun la klas moyène i koné ali konm in moun la vréman vanzé po l'égalité bann z'ansien zésklav. Li lété in oratèr romarkab é sa plime osi té in plime pou konbate : konm li té i di li mèm in fouète avèk mil bransh. I parétre li lé mor anpoizoné mé ziska zordi bonpé morisien nana in bon souvniir so gran bononm-la. Lo sis oktob banna la fé in sérémoni pou son onèr.

Justin

« Li fé kroi li manz do-ri Ségon, alé oïr souvan li manz ranpang. » - In kozman po la rout

Kosa i lé do-ri Ségon ? Sa lété mèyèr ri moin la konète kan moin lété jenn, kan Mong-Hune téi sèr in pé pou papa-momon. L'avé poin pou toulmoun é désèrtin ri lété in pé dégolaz é té pa vanté mi pé dir azot, do-ri Ségon sa té i manz an prékosyon, konm inn rarté, kékshoz i akonpagn poison, lo grin jone épi rougayé mang. Inn bonté mi di azot ! É ranpang kosa I lé ? Sé kan lo ri la krouté é ké demoun té i tir la krout pou manz avèk dé grinn sik, sansa dann lo karéman. Alor a koté lo moun i manz do-ri Ségon é sak i manz ranpang ni pé dir lé dé la pa dsi lo mèm marsh l'éskalyé sosyal. An plis, a koté la vérité nana lo mansonj é lé rar in moun té I avoué li manz arienk mayi sansa ranpang alé oïr lé zot lé o-ri Ségon. Té i falé fé lo fyèr in pé ! Té i falé fèr in pé vantar ki tou-ni. Mé la vi lé konmsa é tanmyé sansa èl n'oré poin tro lo sharm. Alé ! ni artrouv pli d'van sipétadyé !